



## **Concours photo « partagez vos voyages européens ! » Ville de Tourcoing**

### **Règlement du concours photo**

#### **Article 1 : Présentation du concours**

La Ville de Tourcoing organise un concours photo gratuit du 1<sup>er</sup> au 26 avril 2019 dans le cadre de la journée de l'Europe, organisée à la médiathèque André Malraux, le samedi 11 mai 2019.

Pour contribuer à cette journée, les photos mises en ligne seront exposées à la médiathèque André Malraux du 09 au 22 mai 2019.

Chaque participant pourra déposer en ligne sa photo.

La photo gagnante sera déterminée par le vote des internautes.

Des lots seront remis aux trois premiers gagnants lors de la journée de l'Europe, le samedi 11 mai à la médiathèque André Malraux.

La participation s'effectue exclusivement par voie électronique sur le site web de la ville de Tourcoing : [www.tourcoing.fr/europe](http://www.tourcoing.fr/europe).

Toute participation au Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation du présent règlement.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessous ne sera pas prise en compte.

De même, toute participation reçue par courrier sera rejetée par la ville organisatrice.

#### **Article 2 : Conditions de participation**

La participation à l'opération est ouverte à toute personne physique et résidente en France métropolitaine (y compris la Corse). Tout participant âgé de moins de 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au concours et accepter le présent règlement. La Ville de Tourcoing se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant en l'absence de justification de cette autorisation.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas participer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. A défaut, les organisateurs pourront d'emblée annuler la participation non conforme.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

#### **Article 3 : Modalités de participation**

Pour participer, le concurrent doit se rendre sur le site web de la ville à l'adresse [www.tourcoing.fr/europe](http://www.tourcoing.fr/europe).

Le participant concurrent devra remplir un formulaire informatique sur le site web de la ville avec son identité (nom, prénom, adresse mail, téléphone) pour pouvoir être recontacté si son nom est tiré au sort.

Le nom du pays et de la ville européenne où a été prise la photo ainsi que dans la mesure du possible le nom du bâtiment, du site ou du quartier devront être mentionnés. Toute participation incomplète sera rejetée.

#### **Article 4 : Dates de dépôt des photos et vote du public**

Le dépôt des photos sera ouvert sur le site web de la ville de Tourcoing du 1<sup>er</sup> au 11 avril 2019 inclus.

Le vote du public aura lieu du 15 au 26 avril 2019 inclus.

#### **Article 5 : Critères de participation**

Seule une photo d'une ville européenne sera acceptée.

**Article 6 : Résultats**

Les gagnants seront informés par téléphone et les résultats seront dévoilés dès le 27 avril sur le site de la ville.

**Article 7 : Remise des lots**

Les gagnants retireront leur lot le samedi 11 mai à la médiathèque André Malraux, après avoir été appelés par la Direction de la Communication et de l'Événementiel de Tourcoing. Une pièce d'identité sera demandée.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet, tout lot non retiré sera annulé.

**Article 8 : Revente des lots**

Les lots distribués aux gagnants du présent concours ne peuvent en aucun cas être revendus.

**Article 9 : Droit d'éviction**

Les organisateurs du concours ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

**Article 10 : Responsabilités**

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le concours sans préavis, notamment en cas de force majeure. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

**Article 11 : Autorisations de publication**

Le participant consent à ce que son prénom et les initiales de son nom soient publiés sur le site et le facebook de la ville de Tourcoing ainsi que dans le Tg Info, journal de la Ville. Aucune autre utilisation ne sera réalisée sur quelque support que ce soit. Sauf communication générale sur l'évènement.

**Article 12 : Obligations**

La participation à ce concours implique l'accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à la Ville de Tourcoing pour la prise en compte et la validation de la participation. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données les concernant.

**Article 13 : Dépôt**

Le règlement du présent concours est disponible sur la page [www.tourcoing.fr/europe](http://www.tourcoing.fr/europe).

Pour tout renseignement, veuillez contacter l'unité Europe et International au 03 20 28 13 22.